

NOMMER LA GRAVITÉ – L'ATTEINTE À LA SANTÉ

Thésaurus concerné : Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé

Ceci peut être saisi directement par l'entreprise, le personnel administratif, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

■ Pourquoi nommer la gravité – atteinte à la santé ?

L'évaluation des risques peut être renseignée en nommant l'exposition, sa fréquence et sa gravité.

La gravité est simplement nommée en cohérence avec les usages en la matière.

Comme pour le Thésaurus de la fréquence d'exposition, le choix s'est porté sur une nomenclature communément utilisé par l'INRS.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ [Descriptif du Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé, utilisé pour cette saisie](#)

Ce Thésaurus se compose de 4 libellés pour chacun d'eux, d'un commentaire explicatif. Le commentaire indique si l'exposition entraîne un arrêt de travail ou non, ainsi que d'éventuelles séquelles.

Gravité	Commentaire explicatif
<i>faible</i>	<i>sans arrêt de travail ni séquelle</i>
<i>peu grave</i>	<i>avec arrêt de travail sans séquelle</i>
<i>grave</i>	<i>avec arrêt de travail et avec séquelles</i>
<i>très grave</i>	<i>lésion irréversible, maladie incurable, décès</i>

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de six digits.

⚙ [Méthodologie de veille et de mise à jour](#)

S'agissant d'un Thésaurus adapté répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2021 et 2022](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de la gravité – atteinte à la santé entre les versions 2021 et 2022.

La version 2022 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :




Télécharger le Thésaurus de la gravité - atteinte à la santé (Cf. annexe n°38)